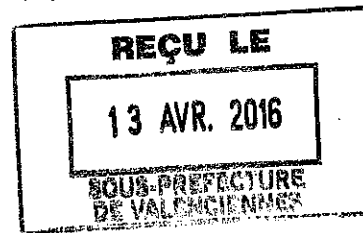




Ville d'Haveluy

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département du Nord



Haveluy, ma Ville

Tél : 03.27.44.20.99

Fax : 03.27.44.63.21

mairie@haveluy.fr

BUDGET PRIMITIF 2016

NOTE DE SYNTHÈSE RETRACANT LES INFORMATIONS FINANCIÈRES

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par l'article 107 de la loi NOTRe stipule que « une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

Cette note établit principalement des comparaisons entre le BP 2015 et le BP 2016. Elle ne tient pas compte du budget supplémentaire 2016.

Dans une conjoncture difficile, la commune s'efforce de poursuivre ses objectifs de gestion. Dans ce contexte, continuer à suivre l'évolution de l'indice de prix des dépenses communales (panier du maire) semble plus que jamais nécessaire. L'indice de prix des dépenses communales au premier semestre 2015 augmente plus vite (0,7%) que l'inflation des ménages (0,1%). Cet indice mesure l'inflation réellement supportée par les communes.

Le budget primitif 2016 veille à la préservation de la qualité du service public local et au maintien d'un niveau d'investissement significatif répondant aux besoins de proximité.

Les grandes orientations pour l'année 2016 sont dans la continuité de celles engagées depuis 2014:

- La non augmentation des taux des trois impôts locaux (la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties et la taxe foncière sur les propriétés non bâties) afin de ne pas grever le pouvoir d'achat des ménages.
- Une maîtrise des dépenses de fonctionnement
- Une amélioration de l'offre de service public communal et le maintien des efforts pour accompagner le tissu associatif
- La poursuite des investissements

.../...

Toute correspondance doit être adressée impersonnellement
à Mr le Maire - Hôtel de ville - 59255 Haveluy

**Le budget de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à
2 633 000 €.**

Ce budget propose des économies de gestion dans la plupart des articles des charges à caractère général.

Les baisses proposées demandent un réel effort de la collectivité dans les dépenses fonctionnelles.

Cependant les charges à caractère général, liées au bon fonctionnement des services, sont impactées par des facteurs externes tels que l'inflation, les contraintes réglementaires liées à la maintenance et aux vérifications périodiques des installations, le poids croissant des normes, l'indexation des primes des contrats d'assurance, des prix des contrats maintenance des bâtiments et des équipements. Les efforts de gestion sont malgré tout à poursuivre conformément aux objectifs fixés.

Les charges de personnel diminuent malgré la hausse des cotisations versées aux caisses de retraite. Cette diminution est principalement due au remplacement d'un agent de catégorie B+ qui a quitté la collectivité par un agent de catégorie C et à la réduction de nombre de contrats aidés.

Concernant les contributions aux organismes de regroupement, elles augmentent de 11% par rapport au BP 2015. Le Conseil Municipal a refusé de fiscaliser de la contribution à verser au SIDEN – SIAN au titre de la Défense Extérieure contre l'Incendie et a donc décidé d'imputer cette dépense directement sur le budget communal (15585 €).

Les intérêts payés à l'échéance baissent de 9%, un emprunt se terminant en cours d'année (dernière annuité).

La diminution des recettes de fonctionnement est principalement due à la baisse des dotations versées par l'Etat (moins 58 000 €).

En raison des nouvelles constructions et la revalorisation de 1,1 % des bases d'imposition le produit des trois taxes est en hausse de 2,88%. Par contre, les attributions de compensation sont en diminution. Cette situation peut s'expliquer du fait que le nombre de contribuables est en hausse.

**Le budget d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à
1 519 200 €.**

Soit une progression de 80,87% par rapport au BP 2015 qui s'explique par le projet restauration qui débutera au cours du second trimestre 2016 :

Coût prévisionnel des travaux TTC : 1 392 000 € financé par des subventions de l'Etat (DETR et réserve parlementaire) et de la Région « Hauts de France », un fonds de concours de la CAPH, et par un emprunt de 420 000 €.

Poursuite de la reconstruction de l'éclairage public, le montant des travaux prévu cette année est de 35 500 €.

L'opération N°917 relative à l'implantation d'une vidéo protection sur le territoire communal est abondée d'une somme de 90 000 €.

.../...


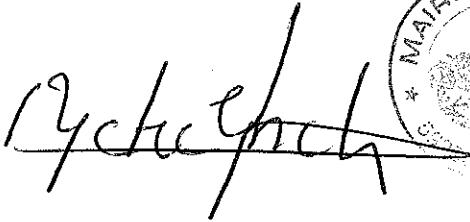
L'autofinancement

Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement est de **90 700 €**, soit le double de 2015 (45 400 €) et de 62 130 € en 2014.

Elle couvre le remboursement de la dette en capital qui s'élève à 41 800 €. (Rappel : un emprunt se termine en octobre).

Cette note sera disponible sur le site internet de la ville.

Le Maire,



Jean-Paul RYCKELYNCK

